

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Les aptitudes françaises à la colonisation. — A quand le règlement du problème des réparations? — Lloyd George reste au pouvoir. — Autour de la question d'Irlande. — Le fonctionnarisme en Allemagne.**

Rien de plus malaisé à détruire qu'un préjugé. En voici, un pourtant, qui pourrait bien disparaître avant longtemps : la France ne dispose que de médiocres aptitudes à la colonisation.

Très heureusement inspiré, M. Georges Lecomte entreprend, dans la *Revue Bleue*, de rétablir l'exacte vérité.

« Nous a-t-on assez répété, rappelle-t-il tout d'abord, que le Français n'est pas colonisateur, qu'il ne s'explique pas, qu'il n'a pas la hardiesse, l'esprit d'entreprise, le sens et les méthodes pratiques, la rude persévérance qui caractérisent d'autres peuples? »

La contribution multiple et fort importante de nos colonies, au cours de la guerre, ne suffit pas à décourager les dénigreurs systématiques de la France colonisatrice.

Or, que voyons-nous?

D'abord, la paix, la tranquillité la plus complète régnent dans toutes les colonies françaises. N'est-il pas symptomatique ce fait, alors que la Grande-Bretagne connaît les pires difficultés un peu partout?

Cette opposition si nette ne témoigne-t-elle pas surabondamment qu'à côté de la méthode impérialiste qui dompte, domine, asservit les peuples et prépare leur rébellion, il y a place pour une autre méthode qui, dédaigneuse de transformer les indigènes en esclaves, aspirant au contraire à faire des hommes, gagne les cœurs?

Et la France gagne aussi les cœurs parce qu'elle apporte la prospérité. Lord Northcliffe, qui dirige Outre-Manche plusieurs journaux, effectuée en ce moment un voyage autour du monde, il s'est arrêté en Indo-Chine, a visité le pays.

C'est lui, spectateur désintéressé mais émerveillé, qui nous conte les prodiges réalisés dans la plus belle des colonies françaises. Son admiration ne se contient pas.

Parions que, si beaucoup de Britanniques découvrent les aptitudes colonisatrices de notre pays, nous finirons par reconnaître qu'elles sont bien réelles!

Dans l'espèce de brouhaha diplomatique qu'engendrent les préparatifs de la Conférence de Gênes, on semble perdre de vue l'important problème des réparations.

À la date du 30 janvier, la Commission des Réparations transmettait aux gouvernements alliés le mémoire allemand sur les paiements à effectuer en 1922.

En même temps, le cabinet français exprimait l'avis qu'il appartenait à la Commission des Réparations plus encore qu'aux gouvernements de décider s'il y avait lieu d'accorder à l'Allemagne un moratoire pour ses paiements.

Le gouvernement belge s'est empressé de se rallier au point de vue de la France.

Quant au cabinet de Londres, sa réponse officielle n'est pas encore parvenue.

Sans doute a-t-il fait savoir qu'il acceptait le principe du renvoi à la Commission, mais avant de se prononcer définitivement il veut régler les diverses questions financières que soulèvent les réparations.

Pouvons-nous du moins espérer que ces difficultés réglées — et elles devraient l'être enfin sans tarder, puisque les ministres alliés des Finances viennent de se réunir dans ce but à Paris, — le problème des réparations recevra une fois pour toutes la solution qu'il attend depuis tantôt 3 ans?

Les difficultés gouvernementales britanniques viennent de recevoir une solution, d'ailleurs toute momentanée, du moins inattendue.

M. Lloyd George, fatigué, va prendre quelques semaines de repos... jusqu'à la Conférence de Gênes.

Les conservateurs qui avaient provoqué la crise ont consenti à accorder au Premier Ministre ce délai et,

par suite, la possibilité de paraître à Gênes.

De son côté, Lloyd George espère que cet ajournement lui permettra de rétablir, d'une façon ou d'une autre, sa situation.

Sa préoccupation dominante paraît être, en effet, de garder le pouvoir n'importe comment. La preuve? C'est que, chef incontesté des libéraux, il éprouverait quelques velléités d'abandonner ce titre pour devenir le chef des... conservateurs!

Voilà, pensera-t-on, de l'esprit de suite et de la continuité dans les desseins politiques!

Au point de vue international, on ne peut que regretter un tel ajournement du problème politique. Dans quelles mesures un président du Conseil qui est susceptible de perdre la confiance de ses mandataires peut-il engager son pays dans des négociations de l'importance de celles de Gênes?

A tous égards, il eût mieux valu ou bien que Lloyd George s'en aille, ou bien que sa position soit raffermie définitivement.

À Gênes, qu'on le veuille ou non, Lloyd George risque de parler en son nom personnel plus encore qu'au nom de l'Empire Britannique.

Aurait-on oublié le précédent du Président Wilson, élaborant à sa fantaisie le Traité de Versailles que tous ses concitoyens se sont hâtés de repousser!

La Chambre des Communes, malgré une vigoureuse opposition des Ulsteriens et des conservateurs intransigeants, vient de voter le traité de paix anglo-irlandais.

Elle a décidé également la dissolution du Parlement de l'Irlande du Sud et des élections générales en Irlande d'ici trois mois, afin que le nouvel état commence à connaître l'ère des réalisations.

Ces votes de la Chambre des Communes constituent, sans doute, une nouvelle et importante étape sur le chemin de la pacification irlandaise.

Malheureusement, l'opposition reste irréductible entre le Nord et le Sud de l'Irlande et cette dernière elle-même ne cesse d'être violemment partagée entre les intransigeants qui repoussent l'accord intervenu et ceux qui estiment suffisantes les concessions accordées par Londres.

L'Allemagne se plaint de son extrême déresse.

Voici quelques chiffres qui démontrent, une fois de plus, quel crédit il convient de faire à ses lamentations.

D'après une statistique distribuée aux députés, et émanant de la commission des finances, il ressort du projet de budget administratif que l'Etat allemand emploie actuellement 1.557.786 fonctionnaires, 124.481 surnuméraires et 689.953 ouvriers.

Le total des salaires payés à ce personnel s'élève annuellement à 41.377.234.983 marks.

Sans commentaires.

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

### M. Lloyd George reste au pouvoir

Aux dernières nouvelles, M. Lloyd George reste au pouvoir et en attendant la Conférence de Gênes s'en va prendre quelque repos dans son pays natal, le Pays de Galles.

En fait, ce qui l'a incité à revenir, au moins temporairement, sur son dessein de démissionner, c'est que les chefs conservateurs : les Chamberlain, les Derby, les Balfour, l'ont vivement pressé de demeurer en fonctions. Ils ont à la fois lancé d'importantes sir Younger qui est l'administrateur du parti unioniste et affirmé leur entière confiance au premier ministre.

Néanmoins, ce dernier n'est pas satisfait. Sir Younger a promis de ne pas se livrer à de nouvelles attaques personnelles, mais avec les quatre-vingts députés conservateurs ultra qui le suivent, il peut créer de gros embarras au gouvernement.

### La date de la Conférence de Gênes

Le gouvernement italien a fait dire qu'il ne demanderait pas d'ajournement nouveau et qu'il s'arrangerait pour pouvoir ouvrir la Conférence de Gênes le 10 avril.

Dans ces conditions, et contrairement à ce qu'ils attendaient mardi soir, les experts français devront probablement se rendre à Londres pour la date primitivement fixée c'est-à-dire pour le 13 mars.

Mais ces questions de date peuvent encore être remises en suspens, ne serait-ce que par les événements politiques d'Outre-Manche ou par la santé de M. Lloyd George. De sorte qu'il est prudent de réserver, malgré tout, une place à l'imprévu.

### La dette allemande

Le Temps annonce que le gouvernement allemand a informé le représentant de la commission des réparations à Berlin qu'il avait effectué le sixième versement décadaire de 31 millions de marks or.

### La misère (?) de l'ex-kaiser

Tous les journaux socialistes allemands publient la réponse que l'ex-kaiser fit adresser de Doorn au Comité central des mutilés allemands, qui sollicitaient un subside pour donner un cadeau de Noël aux enfants des plus pauvres de ces mutilés.

C'est un refus motivé par la cherté de la vie en Hollande et par la faible valeur du mark allemand qui font que l'ex-kaiser peut à peine se procurer le strict nécessaire (sic).

Le refus est accompagné d'une photographie de l'ex-kaiser.

### La Russie affamée est mal ravitaillée faute de trains

M. Hoover, secrétaire du commerce, a déclaré que, dans les régions de la Russie frappées par la famine, il y a de centaines de gens qui dépendent presque entièrement de la circulation des voies ferrées pour avoir des vivres.

Pendant ces trente derniers jours, a-t-il dit, on a débarqué dans les divers ports de la Mer Noire, 100.000 tonnes de denrées alimentaires : grains, blé de provenance américaine, mais il n'y en a que 26.000 qui ont pu être transportés à l'intérieur de la Russie.

« Le mois prochain, le débarquement sera de 120.000 à 140.000 tonnes, mais les voies ferrées russes sont en si triste état que rien ne fait prévoir que de quantités plus considérables des cargaisons débarquées puissent être transportées à l'intérieur de la Russie. »

### La convention germano-polonaise

Le maréchal Pilsudki a signé les documents de ratification de la convention conclue par la Pologne avec la ville libre de Dantzig d'une part et avec l'Allemagne d'autre part, et relative aux communications ferroviaires entre la Prusse orientale et l'Allemagne, La Pologne a accordé le transit, dit privilégié, entre la Prusse orientale et l'Allemagne, sans conditions spéciales.

### Le trône d'Albanie

Les Albanais sont en peine pour trouver un prince qui occuperait le siège du prince de Wied. Leur préférence irait au prince Bonaparte ou à lord Robert Cecil.

Les délégués kémalistes qui viennent en Albanie en décembre avec un fonds de propagande de 50 mille livres sterling encouragent la candidature d'un Français.

### Les emplois réservés aux mutilés

Le groupe des anciens combattants du Sénat, que préside M. de Lubersac, réuni au groupe de la Chambre, a entendu M. Cazelles, sénateur, rapporteur du projet de loi ayant pour objet de réserver des emplois aux anciens militaires pensionnés pour infirmités de guerre, ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre.

M. Cazelles a tenu à entendre les diverses suggestions de ces deux groupes avant de soumettre son rapport au Sénat.

### Découvertes archéologiques

Au cours de travaux exécutés, à Rome, pour la construction d'un garage, on a découvert une longue suite de galeries souterraines, une crypte et une église chrétienne, ornée de fresques merveilleuses.

On y a trouvé deux portraits de St-Pierre et de St-Paul qui, d'après le professeur Lanciani, archéologue bien connu, seraient authentiques, et auraient été exécutés d'après nature.

### Le Vésuve en activité

Le Vésuve qui, depuis 1906, était calme, semble vouloir rentrer en activité. Dans la nuit du 26 février, il s'est produit des secousses qui ont fait écrouler de petits cônes éruptifs d'environ 70 mètres de hauteur. Peu après, a commencé une forte coulée de lave qui a recouvert environ 10.000 mètres carrés de superficie au fond du cratère. Actuellement, l'élevation graduelle de cette lave continue lentement. Etant données les dimensions du cratère, dont le diamètre dépasse un demi-kilomètre, on ne peut pas prévoir quand les laves déborderont à l'extérieur. Le niveau de la lave est encore à 60 mètres de profondeur sous le bord nord-est du cratère et à 70 mètres de profondeur sous la pointe sud qui est la plus élevée.

### Chambre des Députés

Séance du 7 mars 1922

La Chambre discute le projet portant ouverture et nomenclatures de crédits aux différents budgets de l'exercice 1921.

M. J.-L. Bonnet demande au ministre des Finances quand paraîtra le décret relatif à la répartition dans les départements ministériels de la réduction du nombre des fonctionnaires. Depuis 1908, dit M. Bonnet, le chiffre des fonctionnaires a doublé et atteignait au 1<sup>er</sup> janvier 1922, 1.224.450.

M. Evain se plaint de la lenteur de l'administration à adresser des avertissements aux contribuables, qui, dès lors, ne peuvent plus se procurer en temps utile. Le ministre des Finances répond que les contribuables ont toutes garanties puisque le délai de 3 mois pour les réclamations ne commence à courir qu'après la distribution de la totalité des rôles.

La discussion générale est close. Une augmentation de crédits est votée en faveur du personnel de l'administration du timbre. Les divers chapitres des finances, de la justice, des affaires étrangères, de la guerre, de l'intérieur, de la marine sont adoptés. Les divers chapitres de la loi de finances et l'ensemble du budget sont votés.

Séance du 8 mars 1922

M. Ybarnegaray demande que l'on mette à la disposition du Comité, les terrains et les crédits nécessaires pour l'organisation des Olympiades de 1924.

M. Vidal déclare qu'un crédit de 20 millions sera voté.

La Chambre discute la question de l'heure d'été. M. Gast soutient que l'avance de l'heure a de grands avantages pour les citoyens. M. Monicault déclare que l'heure d'été occasionne une heure de travail de plus aux femmes et aux enfants de la campagne.

M. Morin, rapporteur, soutient l'heure d'été que combattent MM. Dignac et Bozeman. Le ministre des Travaux publics prend la parole pour soutenir le projet de l'avance de l'heure.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

### Sénat

Séance du 7 mars 1922

Le Sénat reprend la discussion de la loi sur les loyers. L'article 1<sup>er</sup> du projet avait fait retour à la Commission pour une modification de texte. Il s'agissait de mettre au point la participation des locataires bénéficiant de prorogations à l'augmentation des charges.

M. Morand dit que la Commission s'est arrêtée au système forfaitaire d'une augmentation de loyer de 13 0/0 à Paris et dans les villes supérieures à 50.000 habitants et de 6 0/0 dans les autres villes. Seuls ceux qui profitent de la prorogation participent aux charges. M. Millières-Lacroix demande qu'on substitue le mot « prestations » au mot « charges ». Ainsi on saura qu'il ne s'agit pas de réparations de l'immeuble et de l'impôt qui le greève, mais de l'eau, de l'éclairage, des tapisseries. La substitution est votée.

Le Sénat adopte une motion portant que les locaux dans lesquels les locataires exercent leur art ou leur profession, sont réputés locaux à usage professionnel. Les journalistes bénéficient de cet amendement.

Les articles 1, 2 et 3 sont votés.

Séance du 8 mars 1922

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur les loyers. La disjonction est prononcée sur l'article 4, qui oblige les administrations publiques à abandonner avant le 1<sup>er</sup> juillet 1922, les locaux privés à usage d'habitations qu'elles ont occupés postérieurement au 1<sup>er</sup> août 1914. Les articles 4 et 5 sont adoptés.

## CHRONIQUE LOCALE

### NI OUI, NI NON !

Nous indiquions dans un de nos récents numéros, que l'Administration des Contributions indirectes ne tenait pas à répondre épistolairement, aux demandes de renseignements qui lui étaient adressées.

Le prétexte de son refus était, disait le ministre interrogé à ce sujet, que l'Administration préférerait répondre verbalement aux demandeurs : Les écrits restent, les paroles s'envolent.

L'Administration n'écrit pas, mais, malgré tout, il y en a qui écrivent pour elle. Eh bien, ceux-ci ne se compromettent pas dans les réponses qu'ils font. Ils savent... biaiser.

C'est ainsi que nous relevons dans l'Officiel la question suivante :

« Sur quels textes est fondée l'incompatibilité alléguée par l'Administration des contributions indirectes entre les fonctions de secrétaire de mairie et celles de receveur buraliste? »

Il semblerait que la réponse dût être nette. Il y a ou il n'y a pas incompatibilité.

Mais, non ! L'Administration des indirectes ne répondant pas par écrit, pour ne pas se compromettre, c'est le ministre qui répond pour elle. Et il répond comme l'Administration le ferait.

Voici la réponse du ministre :

« Il n'y a pas d'incompatibilité légale entre les fonctions de secrétaire de mairie et celles de receveur buraliste. Toutefois, il peut y avoir des inconvénients à ce que les deux emplois soient tenus par la même personne. C'est là une question de fait dont l'Administration se réserve l'appréciation dans chaque cas. »

Il n'y a pas « incompatibilité légale » : mais... il y a « une question de fait » dont l'Administration se réserve l'appréciation dans chaque cas.

C'est charmant ! Mais est-ce que celui qui a demandé le renseignement, est mieux renseigné aujourd'hui qu'hier ? Ni oui, ni non !

C'est peu probable. Il a, toutefois, la satisfaction d'avoir eu une réponse par le journal l'Officiel.

LOUIS BONNET.

### Ponts et Chaussées

Notre compatriote M. Cazes, ancien élève du lycée Gambetta, est nommé ingénieur ordinaire de 3<sup>e</sup> classe des Ponts et Chaussées pour prendre rang à dater du 1<sup>er</sup> mars 1922.

Nos félicitations au jeune ingénieur qui est le fils du sympathique docteur Cazes, de Fontanes.

### Gendarmerie

Les ex-soldats Magné (Jacques-Eugène) et Loumet (Jean), proposés par la Compagnie du Lot, sont nommés gendarmes et affectés à la 13<sup>e</sup> légion (arme à cheval).

### Conférences

Nous avons signalé, dans un précédent numéro, le vif succès obtenu par la conférence faite au Congrès de l'Eau à Toulouse, par M. Bouat, le distingué conseiller général de Martel.

Le succès de cette conférence a été tel que la Compagnie du P. L. M. a fait appel à son tour au concours de notre dévoué compatriote.

M. Bouat a reçu, en effet, de l'ingénieur en chef de l'exploitation du P. L. M. la lettre suivante :

Paris, le 4 mars 1922.

Je suis informé par M. Raybaud que vous avez bien voulu vous mettre gracieusement à la disposition de notre Service Agricole pour faire en Lozère et en Ardèche, quelques conférences sur les emballages, sur la présentation des fruits et primeurs et sur l'organisation des marchés.

J'ai l'honneur de vous exprimer mes bien vifs remerciements pour la collaboration que vous voulez bien nous apporter en la circonstance.

M. Raybaud s'entendra avec vous pour la première tournée qui aura lieu ce mois-ci dans la région de Florac.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments bien distingués.

L'Ingénieur en chef de l'Exploitation, MUGNIOT.

### Au sujet des petites coupures

M. Bruel, Président de la Chambre de Commerce du Lot, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

La question des petites coupures obsède votre aimable collaborateur M. Louis Bonnet. Quand il y mêle la question des « Jetons de monnaie », je n'ai rien à dire, parce que la solution ne dépend pas de la Chambre de Commerce.

Mais aujourd'hui, il n'est question dans le Journal du Lot que des « petites coupures », et là, je suis bien placé pour répondre à M. Bonnet.

Je suis tout d'abord d'accord avec lui sur la nécessité de rapatrier, de supprimer de la circulation les immenses feuillets qui circulent. C'est une de mes constantes préoccupations, et j'ai rappelé certain jour que le Secrétariat de la Chambre était à cet égard à la disposition du public.

Désormais, pour des considérations comptables, administratives, ce n'est plus notre Caisse qui peut retirer les vieilles coupures en circulation, ce n'est plus même la Banque de France, c'est la Trésorerie Générale.

Par conséquent, le public a constamment les moyens de porter aux caisses publiques dépendant de la Trésorerie, les coupures qu'il désire échanger. A plus forte raison des caisses comme celles des bureaux de poste, des gares de chemins de fer, des banques ont la possibilité constante de se débarrasser des vieilles coupures, et d'en demander de neuves.

Mais la cause du mal dont se plaint M. Bonnet est autre. Elle provient de ce qu'en réalité, ni particuliers, ni caisses publiques ne veulent faire un effort pour se libérer des vieilles coupures, les conservent indéfiniment, les font circuler jusqu'à destruction totale, uniquement par insouciance et pour ne pas avoir à se préoccuper l'un plutôt que l'autre de cette question de retrait.

Je surprendrai beaucoup M. Bonnet en lui disant que le public et les administrations cherchent si peu à rénover la circulation des coupures que sur la dernière tranche de 300.000 fr. de coupures neuves, émises en 1920, il n'en a été mis en circulation à ce jour que pour 100.000 francs environ. La Chambre de Commerce ne demande qu'une chose : voir rentrer les coupures usagées et mettre en circulation des coupures neuves.

C'est au public intéressé, à exiger cet échange, aux administrations à s'y prêter, avec un peu de réciprocité bonne volonté, rien n'est plus facile.

Veillez agréer, etc., etc.,

BRUEL.

Cette question obsède tous ceux qui n'aiment pas à triturer les petites coupures sales qui sont en nombre considérable non seulement dans le Lot mais dans tous les départements.

C'est pourquoi nous avons enregistré les doléances adressées au sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. par les receveurs des Postes.

Le sous-secrétaire d'Etat a promis, que prochainement une solution serait cherchée pour débarrasser les receveurs des petites coupures sales.

M. Bruel, Président de la Chambre, paraît indiquer la bonne : remplacer les coupures sales par des neuves, puisqu'aussi bien dans le Lot, il en conserve pour 200.000 francs de l'émission de 1920.

Si dans chaque département, il y en a autant, la solution est toute trouvée.

Nous ne pouvons donc que répéter ce que nous disions dans le Journal du Lot de mardi : « Si, une bonne fois, on s'occupe de la question, est-ce qu'on n'arriverait pas à la solution? Ne pourrait-on pas, au moins retirer et remplacer les coupures sales? Il suffirait de vouloir. » Avis au sous-secrétaire d'Etat des P. T. T.

L. B.

### Service vicinal

M. Donat est nommé cantonnier à Cournazac (Payrignac).

### Inspection académique

L'Inspection Académique nous communique la note suivante :  
Postes vacants ou susceptibles de le devenir.  
Ecoles de garçons : St-Denis-Catus, Lentillac-Lauzès, Concots.  
Ecoles de filles : St-Bressou (ad-jointe), Concots.  
Ecoles mixtes : Méjanassère (Cornaç), Frégeac (Sousceyrac), Clédines (Sousceyrac) Lebril, Ste-Croix, Rignac (Cuzance).  
Ecole maternelle : Gourdon.  
Les demandes pour ces postes seront reçues à l'Inspection jusqu'au 20 mars.

### Amicale des Instituteurs du Lot

Voici la composition du bureau de l'Amicale des Instituteurs et des Institutrices dans le Lot :  
Président, M. Laubat, directeur d'école à Douelle; vice-présidents, Mme Carrière, directrice d'école à Figeac, M. Delmas, directeur d'école à Gourdon; secrétaire, M. Saint-Marty, instituteur à Cahors; trésorier, M. Bouzou, instituteur à Corn. M. Rajade, qui assurait les délicates fonctions de Président depuis plus de 20 ans, avait décliné toute candidature, en raison de son état de santé.  
A l'unanimité par acclamations, ses collègues, l'ont élu Président honoraire, donnant ainsi au sympathique M. Rajade un témoignage de leur confiance et de leur affection.

### Médaille commémorative de la grande guerre

On nous demande de différents côtés les conditions à remplir et les pièces à produire en vue d'obtenir la Médaille Commémorative Française de la Grande Guerre, dont les insignes commencent à être mis en vente. Nous ne pouvons mieux faire pour renseigner nos lecteurs, que de publier un extrait de la loi du 23 juin 1920 qui a institué cette décoration :

Cette médaille sera accordée à tout militaire ou marin présent sous les drapeaux ou à bord des bâtiments armés par l'Etat, entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918, ainsi qu'aux marins du commerce et aux infirmiers, infirmières, médecins, pharmaciens, administrateurs bénévoles ayant servi entre ces mêmes dates aux armées ou à l'intérieur, et aux gardes civils, agents de police et sapeurs-pompiers des villes bombardées.

Auront également droit à la médaille commémorative les dames employées comme automobilistes, téléphonistes et secrétaires dans des formations organiques des armées relevant du commandement en chef, à la condition qu'elles aient rempli ces fonctions pendant au moins six mois.

### NOS HORLOGES

Un confrère régional publie une lettre du préposé en chef aux réparations des montres, pendules, horloges communales qui se plaint que des journaux locaux et régionaux aient signalé que les horloges du lycée et de la Mairie ne fonctionnaient pas.

Pourquoi l'horloge de la mairie ne sonnait pas ? Le préposé en chef dit : « En voici les motifs : la sonnerie, grâce à une transformation dans le dispositif, a été interrompue une nuit seulement ; mais elle aurait pu être interrompue deux et trois jours. » Et d'un !

Pourquoi l'horloge du lycée ne marchait pas ? Le préposé dit : « Le motif est simple. L'horloge était en réparation pour une remise en état complet. » Et de deux.

Or, c'est tout ce que les journaux locaux et régionaux ont écrit : « Les horloges de la mairie, du lycée, de la caserne ne marchaient pas ou fonctionnaient mal. » Le préposé en chef le reconnaît lui-même. Elles ne marchaient pas, parce qu'elles s'étaient arrêtées. Elles avaient la grippe !

L. B.

### Obsèques

Jeudi matin, à 10 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Louis Troussel, entrepreneur à Cahors, décédé subitement mardi soir, à l'âge de 54 ans.  
Une foule considérable a suivi le char funèbre qui était recouvert de couronnes offertes par les amis du regretté défunt qui laisse le souvenir d'un homme sympathique.  
Nous adressons à Mlle et M. Antonin Troussel, à la famille nos bien sincères condoléances.

L. B.

### CHRONIQUE SPORTIVE

#### GRAND MATCH REVANCHE du 12 mars

**Toulouse: TOCKEY-CLUB (I)**  
Finaliste du Championnat des Pyrénées  
**Centre AVIRON CADURCIEN (I)**  
Ce grand match ne manquera pas d'attirer un nombre encore plus grand de Cadurciens au stade « Lucien Després », dimanche prochain 12 mars.  
L'équipe du Tockey est composée de beaux athlètes très puissants par leurs avants. Ils ont tenu tête vaillamment aux meilleurs clubs de leur série, sortant toujours vainqueurs des matches et, s'ils durent s'incliner devant la formidable équipe de Montréjeau, le score ne éleva de la victoire est tout à leur honneur.  
L'AVIRON cadurcien, en championnat, ne put présenter qu'un 15 affaibli et désorganisé. L'absence de Bonneville et Fumal, l'état physique du talonneur qui joua avec un seul bras, la maladie de Lacombe, eurent pour effet de nous faire battre de 3 à 0.  
Il était utile d'amener à Cahors l'équipe (I) du Tockey, malgré le sacrifice pécuniaire imposé, pour démontrer aux sportifs de notre ville que notre 15 ne doit pas décevoir qu'aux raisons énumérées plus haut.  
Le Tockey se défendra avec énergie, son équipe est certes de taille à résister aux assauts courageux de nos « Forwards » mais nos estimons que la forme actuelle de nos hommes leur vaudra la victoire.  
Arbitrage de M. Pasquier.  
Coup d'envoi : 15 heures.  
Prix des places ordinaires.

Le Comité.

### PALAIS DES FÊTES

#### Ce soir, JEUDI 9 MARS (Soirée de gala)

##### PROGRAMME

Plein air : La Rafale (grand drame)  
Charlot et Fatty en bombe (comédie)  
**L'Amant de la Lune**  
4 Episodes  
(d'après l'œuvre de Paul de Kock)  
Orchestre : Direction J.-B. NOUYRIT

##### Caillac

Match de football. — Le Stade praysacois, 1<sup>re</sup> équipe, est venu rencontrer dimanche dernier, en match amical, sur le terrain de Caillac, la 1<sup>re</sup> de l'Union sportive caillaçoise. Cette dernière a triomphé par 2 buts à 1.  
La partie fut très intéressante. Un public très nombreux était venu encourager nos équipiers. Chacun a pu voir le progrès fait par notre jeune équipe depuis son dernier match. Leur constance a été cause de leur succès.  
Dès la première mi-temps, Praysac envahit notre camp et sur coup franc marque un but. Dès ce moment, Caillac se ressaisit ; on engage à nouveau alors commence le jeu de passe. On parvint enfin à arriver près des buts adverses et l'aillier gauche Lafage marqua un but après avoir chouché fortement la balle.  
Après une lutte très animée Caillac s'empara du ballon et força dans l'autre camp ; l'aillier gauche de Caillac entre devant les buts praysacois et Nadal reçoit la balle et d'un coup de pied l'envoie hors des buts. Caillac 2, Praysac 1. La mi-temps est sifflée peu après.  
Dans la seconde mi-temps le jeu fut très animé et Caillac avait le terrain contre lui, mais Praysac ne put marquer aucun but grâce à notre ligne de demis composée de Dumas, Brunet et Ernest qui se défendit très bien et bloqua tous les efforts des adversaires, leur adresse est à féliciter. Les inters droit et gauche et l'avant centre composé de Parra Delpech et Cantarel jouèrent un jeu adroit et vite, ils surent faire des passes pour protéger le ballon. Le garde but Granjon joua très bien et fut très adroit pour dégager son camp. Qu'il continue et il sera applaudi.  
Dans la seconde mi-temps le jeu fut dans le camp de Caillac mais personne ne marqua. Nos félicitations au Stade Praysacois pour ses efforts et son jeu amical envers nous. Nous lui souhaitons bonne chance dans les matches à venir. L'arbitre fut correct.  
Nos applaudissements à nos équipiers en général et au capitaine Oscar Lafage en particulier qui sut conduire le jeu pour nous assurer la victoire.

### Goujonnac

Et l'électrification ? — A la réunion qui eut lieu à Cahors pour étudier la question de l'électrification des communes du canton, celles-ci étaient représentées par leur maire ou un délégué du conseil municipal. Seule, la commune de Goujonnac n'était pas représentée.  
Pourquoi ? la question d'électrification est des plus importantes ; elle intéresse Goujonnac autant que les autres communes.  
Le Conseil municipal de Goujonnac avait, cependant, décidé d'envoyer un délégué ; celui-ci assista à la réunion qui eut lieu le 8 février, mais il ne se rendit pas à celle du 26, parce que M. le maire, dit-on, avait déclaré qu'il irait lui-même.  
M. le maire a préféré rester chez lui. Les contribuables de notre commune ont manifesté leur étonnement et leur mécontentement.

### Cazals

Voici la quatrième liste des ouvrages qui sont mis à la disposition du public par la bibliothèque communale :  
76 L'Invasion, Louis Bertrand.  
77 L'Espion, Maxime Gorki.  
78 Le mari de la couturière, Henri Duvernois.  
79 Le petit roi d'ombre, Victor Marguerite.  
80 Jacques et Cécile, Curmowski.  
81 Un caprice, Alfred de Musset.  
82 Lectures populaires, B. Maurellet.  
83 Abantours d'un campagnard à Toulouse, Vestrepain.  
84 Abantours d'un Toulousain, Vestrepain.  
85 Bisquepois, H. Passerieu.  
86 Le juge à l'esprit, Charles Gallié.  
87 Un recordman phocéén, Paul Féval.  
88 C'est défendu, G. Salzet.  
89 Bourmelo ou le guerrier, F. Laciou.  
90 L'assé del cure de Soupartard, id.  
91 Voyageurs, Paul Bourget.  
92 Histoire de Sibylle, Octave Feuillet.  
93 Conférence aux cours d'adultes, Ch. Calmeilles.  
94 Le jousepou de Purpan, F. Laciou.  
95 Le tir aux rats, F. Laciou.  
96 Défense de fumer, H. Passerieu.  
97 Ah ! ces sales autos, Paul Féval.  
98 Le lys dans la vallée, H. de Balzac.  
99 Petite princesse, Henri Gréville.  
100 L'illustre Maurin, Jean Aicard.

### Cassagnes

Suicide. — Un propriétaire de la commune, nommé Verdelet, âgé de 37 ans, a été trouvé pendu dans la grange, le cadavre fut découvert par le domestique. Le cadavre fut mis en terre dans les jours à la suite de chagrins intimes.

### Luzech

Rugby. — Dimanche dernier notre quinze au complet, faisait match nul avec le Compagnon club Cadurcien (2).  
Durant les deux mi-temps Luzech domine contrôlant 9 fois sur 10 la balle et obligeant celle-ci à toucher souvent dans les buts des visiteurs. Luzech ne fut jamais sérieusement menacé et si le résultat qu'on espérait ne fut acquis, ce fut manqué d'un instant. Rapidité, tact, adresse, faisant une passe à Jean Bessières qui rate le ballon, lorsqu'il n'avait que quelques mètres à faire pour marquer.  
A Luzech un peu plus de fermeté dans l'attaque ! Les avants pas assez en souffre ne suivent pas toujours la balle. Toutefois, il y a de sérieux progrès réalisés et toute l'équipe est à féliciter. Si l'arrière fut impeccable, il aurait pu amorcer quelques attaques, ce qu'il ne fit pas. L'arbitrage de M. Vialatte fut bon. Quant au bon public Luzechois, il devait bouder ; d'après une indiscretion la recette n'atteignit pas le tiers du dimanche avant. Allons, Luzechois, le prochain match vous vous réhabilitez, en venant plus nombreux, applaudir votre équipe qui pleine de bonne volonté, ne demande qu'à être encouragée.

### Le Boulvé

Soirée récréative. — Samedi prochain 11 mars, à sept heures et demi du soir, aura lieu, à l'école des garçons, une soirée récréative organisée par Mme et M. Vidal, instituteurs au Boulvé.  
Au programme, des mieux compris, figurent des poésies et des morceaux de chants, récités et chantés par les élèves des deux écoles, des auditions musicales et une conférence sur : « Constantinople », avec projections lumineuses.  
Cette soirée est organisée en faveur de l'œuvre des Pupilles de l'école publique.  
Une quête sera faite et le montant en sera adressé au trésorier de cette œuvre.

### Castelfranc

Chien enragé. — Un ouvrier de l'usine de Castelfranc nommé Daymond, fut mordu, ces jours derniers, par un petit chien. Il n'attacha tout d'abord, aucune importance, à cette morsure. Mais le chien peu après, fut reconnu atteint de la rage. L'ouvrier Daymond a été envoyé à l'Institut Pasteur de Bordeaux. A la suite de ce fait, M. Bonis, maire de Castelfranc, a pris un arrêté invitant les propriétaires à museler ou à tenir leur chien en laisse.

### Duravel

Vol. — Mme V... épouse A..., demeurant à Duravel, avait pris à sa charge une jeune pupille de l'Assistance publique qui la considérait comme sa mère adoptive. Récemment, la jeune abandonnée fut

placée comme domestique dans une famille assez riche dans le village. Elle rendait de nombreuses visites à Mme A..., à qui elle est redevable des soins qu'elle a reçus pendant son enfance.

La tutrice exploitait la reconnaissance de l'enfant, seulement âgée de 14 ans, et qui ne comprend pas encore toute la portée des actes qu'elle commet.

Mme A... signala à la jeune Marie E... les dangers et objets qui lui faisaient besoin et lui montra la facilité de s'en procurer aisément dans la maison où elle se trouvait employée.

La petite pupille fit exactement ce que lui conseillait Mme A...

C'est pourquoi elle se voit aujourd'hui inculpée de vol pendant que sa trop pratique éducatrice, qui résout très bien le problème de la cherté de vie, aura à répondre en même temps devant le magistrat instructeur de complicité de vol et recel.

### Floressas

Classe aux sangliers. — Dimanche dernier, M. Faurie a abattu, dans les bois de Souillac-Floressas, un sanglier de 15 kilos. Cet animal ne fut abattu que près de la source où il était venu se désaltérer, après une chasse très mouvementée.

### Figeac

Subvention. — M. Loubet, sénateur vient de recevoir de la direction du génie rural la lettre suivante :

« Monsieur le Sénateur  
J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par décision en date du 28 février 1922 M. le ministre de l'Agriculture a accordé une subvention de tiers des dépenses réelles faites et limitées au maximum de 1.566 fr. pour la construction d'un abreuvoir-lavoir à la Moulinie, commune de Cornac.  
« Veuillez agréer, Monsieur le sénateur, etc... »

### Gourdon

Tabacs. — Notre compatriote Charles Denis vient d'être nommé titulaire d'un débit de tabacs à Gourdon.  
Félicitations.

Probité. — Mlle Lamothé, de Rocamadour, en villégiature chez M. le Curé des Cordeliers, ayant trouvé un portefeuille contenant une certaine somme en billets s'est empressée de porter sa trouvaille à la gendarmerie.  
Nos félicitations à Mlle Lamothé.

Nécrologie. — Une affluence nombreuse accompagnait mercredi dernier 8 mars notre compatriote M. Laforge, marchand de nouveautés dans notre ville, décédé à l'âge de 78 ans après une indisposition de quelques instants.  
C'était une figure bien connue dans toute la région qui disparaît.  
A ses deux enfants M. Jules et Mlle Alida nous adressons nos respectueuses condoléances.

Le retour de nos héros. — Le lieutenant Guérin, du 207<sup>e</sup> d'infanterie, qui trouva une mort glorieuse à Hurlu en 1914, sera réintégré dans notre nécropole dimanche matin à 10 h. 42.  
C'était un garçon très sympathique et d'un commerce agréable qui a laissé une jeune veuve et un orphelin de douze ans. Il était originaire de Thédrac.

### Gignac

Deuil. — Nous avons le regret d'apprendre le décès de M. Ludovic Simbille, instituteur à Gignac, survenu au Sanatorium de Sainte-Feyre (Creuse) après une longue et cruelle maladie contractée au front.

Ses obsèques auront lieu vendredi à 11 heures à Gignac.  
Naissances : Chalvet André-Robert-Raymond ; Dales Henri-Georges.

### Salviac

Notre société sportive. — Notre jeune société sportive « Le Club athlétique Salviacois » doit se rencontrer dimanche, 12 mars, à deux heures du soir avec la Société Sportive Dauphinoise, en match d'entraînement tout amical dans la prairie de M. Courbé, faubourg de la Réquillou, à Salviac.  
Nul doute que tous les Salviacois assisteront à cet événement sportif qui constitue la première sortie de notre société.

On réclame. — Nos jeunes gens de 12 à 14 ans, à cette époque de l'année où les oiseaux commencent à nicher dans les trous des vieux murs de notre église, se plaisent à les taquiner avec leurs fléchettes et commentent ainsi des dégradations aux vitraux de notre superbe monument historique.

Les pierres peuvent aussi rebondir sur les passants ou endommager le monument aux morts de la commune qui est à proximité de l'église.

Nous sommes persuadés que signaler ces faits, c'est les faire cesser.

### BIBLIOGRAPHIE

#### Vient de Paraître :

#### La Gloire de Verdun

Par le Commandant BOUVARD  
La situation géographique de Verdun lui a assigné une place de premier plan dans la vie de notre pays, et son rôle durant la grande guerre n'a été que l'aboutissement de son passé.  
Le commandant Bouvard dans une courte et claire monographie évoque l'histoire de la vieille forteresse et en a souligné l'importance dans le système fortifié d'après 1870, avant de donner une vue d'ensemble des événements dont elle a été le centre de 1914 à 1918.  
La mêlée tragique de 1916 occupe, naturellement, une grande partie du volume, dont la préface a été écrite avec émotion par le général de Barescut, chef d'état-major du Maréchal Pétain, pendant la bataille.

Cette bataille, assez confuse, puis qu'elle est faite surtout des grands coups, tour à tour portés et reçus par les adversaires, est narrée avec concision.  
L'auteur a voulu mettre en relief la physionomie de la lutte, plutôt que d'en faire une relation détaillée ; il a fixé dans des pages saisissantes les traits du poilu, simple ouvrier de tant de gloire, il a précisé l'action du commandement, exposé les procédés tactiques. Pour finir, il a tenu à rendre hommage à nos alliés américains, qui ont combattu avec une si belle énergie en 1918, à Saint-Mihiel ainsi qu'entre Meuse et Argonne.

L'ouvrage est à lire par tous les Français, par les jeunes surtout qui y verront à l'œuvre ceux qui leur ont épargné les calamités de la défaite et ont planté l'un des plus solides jalons de la Victoire définitive.  
Les Cahiers de la Victoire. Un volume in-18 Jésus : 6 francs.  
La Renaissance du Livre, 78, Boulevard Saint-Michel, Paris.

Paris, 13 h. 53.

### Succès espagnol au Maroc

De Madrid : Un important contingent ennemi a attaqué hier matin les avant-gardes du camp de Dargius.  
Repoussé une première fois, l'ennemi revint à la charge à 3 heures de l'après-midi. Finalement, il fut rejeté avec des pertes.

### Le Comte Sforza à Paris

Le Comte Sforza, ambassadeur d'Italie à Paris, est arrivé ce matin à 10 heures 30.

Paris, 13 h. 53.

### La Chambre supprime l'heure d'été

La Chambre, par 5 voix de majorité, a supprimé l'heure d'été.  
M. Le Trocquer proposait cet après-midi un arrangement transactionnel, sur la base de l'accord de Londres et de Bruxelles.

### La réunion des ministres alliés

Les ministres des finances alliés ont discuté ce matin la question du coût des armées d'occupation et la question de la Sarre.

### CONVOI FUNÈBRE

Les familles MANDELLI, GOULARD, RIVA, MARTY, FOURNIÉ et GASTON invitent leurs amis et connaissances à assister à l'inhumation des restes de

#### Victor-Fernand-Jean MANDELLI

Véticulaire des Tabacs  
Maréchal des logis au 23<sup>e</sup> d'Artillerie  
Décoré de la Croix de guerre  
et de la Médaille militaire  
Mort pour la France

Réunion à la gare vendredi matin courant, à onze heures.

### CONVOI FUNÈBRE

Les familles JOUFFREAU, coiffeur, rue Clemenceau, TREMOLLIERS, GALTIER, invitent leurs amis et connaissances à assister à l'inhumation des restes de

#### Maurice-Léon JOUFFREAU

Soldat au 9<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
Décoré de la Croix de guerre  
et de la Médaille militaire  
Mort pour la France à Perthes-les-Hurlus  
le 22 février 1915

qui aura lieu le vendredi matin, 10 mars, à 10 heures précises.

Réunion à la gare.  
Le présent avis tient lieu de faire part.

### A CEUX QUI soucieux de leur linge, et qui ne peuvent obtenir la blancheur impeccable et le glaçage parfait, peuvent s'adresser en confiance à la maison

### LAPORTE, 6, place du Marché

(EN FACE LA CATHÉDRALE)

### CHEMISERIE - BONNETERIE

qui se charge du repassage A NEUF

des : FAUX-COL, MANGETTES, PLASTRON.

Prix : 0,25 0,35 0,30

CHEMISE SOUPLE, CHEMISE EMPESÉE, etc.

Prix : 1 1,25

Livraisons rapides.

### TISSAGE DE TOILES

Anciens Etablissements LECHEN, LEFORT et PLANCKE réunis, 100, rue Jacquet, à Hellemmes (Nord). TOILES pur coton, métrés, pur fil en toutes largeurs et tous genres pour maisons de blanc, confectionneurs, etc.

### DION BOUTON 10 HP 1922

TORPÉDOS, conduites int. plombées

Prix int. PERDRA, 4, r. Monbel, PARIS

Imprimerie COUSSLANT (personnel intéressé)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

## LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

### TROISIÈME PARTIE

V

LES FIANÇAILLES DE MARGUERITE  
La mort d'Hubert avait bouleversé Maurice et rompu l'orgueil qui l'isolait encore de la famille. Marguerite revenait de lui porter la triste nouvelle à la prison. Dans la rue elle marchait sans rien voir, enfermée dans sa peine. Dès la porte, elle demanda à sa domestique :

— Monsieur est-il rentré ?  
Avec cette force de résistance contre la douleur morale qui est moins exceptionnelle chez un homme et qui lui permettait de consoler au lieu de s'abandonner, après son frère elle courait soutenir son père.

— Pas encore, mademoiselle, lui fut-il répondu.  
Elle s'étonna et s'inquiéta :

— Pas encore ?  
Cependant, elle était demeurée longtemps à la prison. Le soir venait, M. Roquevillard n'était sorti que pour une courte promenade. Il attendait à cinq heures MM. Hamel et Bastard avec lesquels il devait

prendre les dernières dispositions en vue de l'audience du lendemain. Cette absence prolongée, en de telles circonstances, était singulière.

Déjà la servante ajoutait :

— Mais il y a au salon un monsieur qui a demandé à voir Mademoiselle.

— Moi ?  
— Oui, mademoiselle.

— Qui est-ce ?  
— Il a bien dit son nom. Je ne l'ai pas retenu. Un docteur.

C'était une fille de la campagne, peu acclimatée encore, et peu familiarisée avec les figures et les noms de la ville.

— Il ne fallait pas le recevoir, Mélanie, dit Marguerite sur un ton de reproche. Un jour comme aujourd'hui.

— Bien oui, mademoiselle, je pensais bien, il n'a pas voulu s'en aller. Il a une commission à faire à mademoiselle.

Marguerite entra au salon à contre-cœur en gardant son chapeau et son voile de deuil afin d'inviter l'importun au départ. Elle s'y trouva en face de Raymond Bercy. Aussi ému que la jeune fille, il murmura :

— Mademoiselle.  
Elle eut un mouvement de recul qu'il surprit et, d'une voix suppliante, il tenta de la retenir :

— Mademoiselle Marguerite, pardonnez-moi d'être venu. J'ai appris hier soir votre malheur. Alors...

— Monsieur, dit-elle en avançant. Ce seul mot, prononcé avec fermeté, le rejeta à distance, lui refu-

sait le droit de la plaindre. Comme son père, elle écartait la pitié. Déconcerté, son ancien fiancé baissa la tête et garda le silence. Plus doucement, elle reprit :

— Pourquoi, monsieur, insister pour me voir... aujourd'hui ?

— Il releva les yeux sur elle et, l'implorant humblement, du regard, il soupira.

— Parce que demain, il serait trop tard.

— Trop tard ? demain ? Vous avez quelque chose à me dire ? S'agit-il de Maurice ?

— Elle s'oubliait elle-même et ne songeait pas qu'elle pût être en cause. Tout bien n'avait-il pas été rompu entre elle et Raymond depuis un an, du jour où, chez Mme Bercy, elle n'avait pas craint de briser ses fiançailles pour défendre l'honneur de son nom ? Le jeune homme n'avait rien tenté pour reconquérir son affection et sa promesse. Les événements s'étaient précipités comme la tempête : la dénonciation de M. Frasné, la mort de Mme Roquevillard, la condamnation de Maurice par contumace, la honte et la ruine de la famille et, dernière cruauté du sort, la perte de l'ainé, réserve de l'avenir. C'était plus qu'il n'en fallait pour justifier l'abandon, l'éloignement, l'oubli. Le privilège du malheur n'est-il pas de faire le vide ? Elle avait dévoré dans la solitude ses larmes et son affliction. Elle en avait jalousement épuisé l'amertume sans la partager. De quel droit celui-ci revenait-il maintenant lui imposer

son inutile présence et son inactive sympathie ? Mais sans doute une autre cause le déterminait à cette démarche. Il savait quelque chose peut-être qui intéressait la défense de l'accusé. A ce titre, à ce seul titre elle l'excusa d'avoir forcé la consigne et de s'être introduit dans la maison.

Il ne se pressait point de s'expliquer. Visiblement il était sous l'empire d'un grand trouble intérieur.

— Parlez, monsieur.

— D'une voix blanche, il répondit :

— Il ne s'agit pas de Maurice.

— Alors ?

— Elle fit un pas vers lui, et repoussa le voile qui gênait ses mouvements et la dissimulait à demi. Ainsi rapprochée, droite et rigide, elle lui parut plus distante encore. Entre la robe et la coiffure noires, le visage ressortait si pâle, avec les yeux meurtris et les lèvres minces comme un unique trait rouge, que la sentant lointaine et douloureuse, craignant de ne pas la pouvoir féliciter et d'être de lui porter le secours de sa tendresse passionnée, il retint ses larmes, appela tout son courage à lui, et commença en balbutiant, d'une voix qui peu à peu se raffermait :

— Mademoiselle, écoutez-moi. Il faut que vous m'écoutez. Après, vous me comprendrez et vous me pardonnerez. Je devais vous parler, vous parler aujourd'hui. Votre douleur, je la respecte, je la ressens. Ne protestez pas, je vous en prie. Vous ne pouvez pas m'empêcher de sentir

vos douleurs. Je souffre aussi, moi, depuis le jour... Et ma souffrance me permet de mieux connaître celle des autres. Je vous aime. Ah ! ne m'arrêtez pas, laissez-moi finir. Oui, je vous aime. Je n'envisageais mon avenir qu'avec vous. Mais je rencontrai chez moi tant d'opposition, tant d'obstacles, à cause... à cause de votre frère. Ma mère, qui est si bonne au fond, cède à tous les préjugés. Mon père songeait à ma carrière. Il est homme de science, il vit dans son cabinet, ou bien auprès de ses malades. A la maison, il ne gouverne pas. Et moi... Ah ! non, je ne veux pas continuer d'accuser les autres pour atténuer ma faute. J'ai été lâche, abominablement lâche. Mais j'en ai été bien puni. Je ne vous ai pas défendue, je n'ai pas su vous défendre.

A plusieurs reprises, du geste, elle avait tenté de l'interrompre. Redressée et inconsciemment dédaigneuse, elle le regardait en face. Elle montrait dans l'action cet air de hauteur naturel aux Roquevillard et qui leur avait valu tant d'ennemis. Mais elle le corrigeait par la mélancolie voilée des yeux et par l'expression mystique qu'elle tenait de sa mère.

— Je ne vous avais pas demandé de me défendre, répondit-elle simplement.

— C'est vrai, Marguerite...

— Il abandonnait, dans l'émotion, les formules de politesse, et l'appelait comme autrefois, du temps qu'il était son fiancé.

— Et même, ajouta-t-il, je vous

en voulais de votre mépris.

— Je ne méprise personne, monsieur.